

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 334

21 – CÔTE-D'OR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Ventes et cessions

015 650 617 RCS Dijon.

DURUPT.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 231990 EUR.

Adresse : avenue de l'Europe, 21600 Longvic.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion DURUPT Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 231 990 € Siège social : Longvic (21600), 4 avenue de l'Europe, 015 650 617 RCS DIJON AVIS DE PROJET DE FUSION D'un projet de contrat de fusion sous seings privés en date du 28 juin 2019 à BESANCON, déposé le 22 juillet 2019, au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON et le 22 juillet 2019, au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, il résulte que la société DURUPT se propose de fusionner avec la société ETABLISSEMENT BURDIN BOSSERT, société par actions simplifiée au capital de 2 846 883 €, dont le siège social est à BESANCON (25000), 26, rue Albert Thomas et dont le numéro unique d'identification est 562 821 330 RCS BESANCON, par voie d'absorption par cette dernière. La société DURUPT ferait apport à la société ETABLISSEMENT BURDIN BOSSERT, de la totalité de son actif évalué à 3 493 655 € contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 3 022 821 €, soit un apport net de 470 835 €. En représentation de la valeur nette des apports de la société DURUPT, il serait créé 6 411 actions de 39 € nominal de la société ETABLISSEMENT BURDIN BOSSERT en augmentation de 250 029 € de son capital, émises avec une prime globale de fusion de 220 806 € et attribuées à l'associée de la société DURUPT, à raison de 6 411 actions ETABLISSEMENT BURDIN BOSSERT pour 4 070 actions DURUPT. Les créanciers des sociétés parties à cette opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce..